



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Affaire suivie par Corinne BOSSIER

Tél. : 03.20.30.56.83

Fax : 03.20.30.53.71

pref-environnement-prefecture-du-nord@nord.gouv.fr

Monsieur le Président de la
SYMIDEME
22 rue Léon Blum
59239 THUMERIES

Lille, le

17 MAI 2013

Monsieur le Président,

Suite au changement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement intervenu en application du décret n° 2012-384 du 20 mars 2012, le 17 janvier 2013 vous m'avez adressé un dossier en vue de bénéficier de l'antériorité aux titres des rubriques n° 2710-1 et 2710-2 pour votre installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets située sur le territoire de la commune d'ANNOEULLIN - Zone artisanale - rue Condorcet.

J'ai l'honneur de vous donner acte de votre déclaration : votre installation sera désormais inscrite au fichier des installations classées pour la protection de l'environnement, au titre de la rubrique n° 2710-1 sous le régime déclaratif, et au titre de la rubrique n° 2710-2 sous le régime de l'enregistrement.

Je vous rappelle que votre installation reste soumise aux prescriptions applicables des arrêtés ministériels suivants :

- arrêté ministériel du 27 mars 2012, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2710-1 ;
- arrêté ministériel du 26 mars 2012, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2710-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le préfet et par délégation,

Pour le Préfet,
Pour le Chef de Bureau,
Le Secrétaire

Christian DELANNOY